

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 JANVIER 2023

Date de convocation : 10.01.2023

Date d'affichage : 11.01.2023

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 9

Excusés : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 11

Etaient présents : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, EPINEAU Sandy, BRIERE Marie.
MM. RICHET Bruno, GOUPY Jean-Raymond, GARREAU Sébastien, POUSSE Romain.

Absents excusés : Mme FONTAINE Martine, Mr LE ROUX Arnaud,
Mr FOURNIER Didier.

Procurations : Mr LE ROUX Arnaud donne pouvoir à Mr POUSSE Romain.
Mr FOURNIER Didier donne pouvoir à Mme BRUNEAU Coralie.

Secrétaire de séance : Mr GOUPY Jean-Raymond.

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix janvier 2023, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°2 budget communal 2022,
- Demande de subvention au Pays du Mans, plan climat,
- Renouvellement des contrats copieurs mairie et école,
- Acquisition de la parcelle 53 – section AA sise 1 Route de l'Epine,
- Conseil municipal jeunes CMJ,
- Urbanisme,
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal.

Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal : 16012023D001

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis ou marchés suivants ont été signés :

22/12/2022	SOGETEC	729.00 €	Fonctionnement	Réparation vaine gaz cantine
------------	---------	----------	----------------	------------------------------

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Décision modificative budgétaire n°2 budget communal 2022 : 16012023D002

Madame le Maire expose :

Après réception de l'avis de dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs de la commune pour l'année 2022 d'un montant de 3 030 euros, il s'avère que l'enveloppe budgétaire était prévue pour un montant de 3 000 euros.

Madame le Maire propose de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

- 7391111 chapitre 014 + 30.00€
- 622 chapitre 011 - 30.00€

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération en date du 28 mars 2022 n° 28032022D035 approuvant le BP du budget communal de l'exercice 2022,

Considérant l'obligation règlementaire de procéder aux modifications présentées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la décision modificative n°2 du budget communal de l'exercice 2022 telle que définie ci-dessous.
- ✓ Autorise Madame le Maire à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Demande de subvention au Pays du Mans – Plan Climat : n°16012023D003

Dans le cadre du Plan Climat du Pays du Mans et de l'AMI SEQUOIA porté par la FNCCR qui permet de financer des études énergétiques, la commune a sollicité une subvention de 517.50 € HT pour la réalisation d'un audit énergétique.

Après avoir pris connaissance de la « Convention relative à la gestion des demandes de financements et à la perception des financements du programme ACTEE » et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer la convention citée ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Pays du Mans.

Renouvellement des contrats copieurs mairie et école

Après avoir pris connaissance du comparatif des offres de maintenance pour le copieur de la mairie et de l'école Claire Fontaine, et après réflexion le conseil municipal considère qu'il faut solliciter à minima une autre entreprise. Le sujet est donc ajourné et sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 février 2023.

Acquisition de la parcelle 53 – section AA sise 1 Route de l'Epine : 16012023D004

Suite à la délibération n°14112022D079 prise lors du conseil municipal de novembre dernier, Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acquérir ce bien et de faire une proposition d'acquisition à hauteur de 60 000€.

Suite au conseil municipal du 12 décembre 2022 et à la délibération n° 12122022D086, il a été proposé de faire une nouvelle offre à hauteur de 70 000€.

Après avoir pris attache une nouvelle fois auprès du propriétaire, celui-ci fait une nouvelle offre ferme et définitive à hauteur de 80 000€.

Madame le Maire propose au conseil municipal de débattre sur cette nouvelle offre.

Après délibération le conseil municipal à 10 voix et 1 abstention,

- Décide de maintenir le prix d'acquisition de la parcelle à hauteur de 70 000€,
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Conseil Municipal Jeunes CMJ

Le conseil municipal des jeunes avait été installé le 23 janvier 2021. Le mandat du CMJ arrive au bout de ses deux ans. Une dernière réunion doit donc clôturer ce mandat pour remercier les jeunes de leur engagement.

Mme Le maire avait donc demandé lors du conseil de décembre à ce que chaque conseiller municipal réfléchisse à l'avenir de cette instance puisque la gestion avait été compliquée depuis le départ du conseiller délégué. Les élus en charge de ce dossier ne souhaitent pas continuer à s'en occuper.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Une tranche d'âge plus jeune ;
- Des petites rencontres plutôt le mercredi après-midi ;
- Effectuer des projets simples (ramarchages, rencontre avec les aînés pour découvrir ou faire découvrir des jeux,...) ;
- Adhésion à une association ;
- Rapprochement avec d'autres instances du territoire.

Il est proposé qu'une réflexion plus longue soit portée sur ce dossier pour essayer de repartir avec une nouvelle organisation en septembre.

Ce sujet sera donc de nouveau à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Terrain non bâti
9, route des Trois Maillets
cadastré : section AD n°69



- Terrain non bâti
9, Hameau du Chêne
cadastré : section AA n°12



Questions diverses

- Divers :
 - Madame le Maire informe que la Rando-Omelette organisée par le Comité des Fêtes de Guécélard passera à St Ouen en Belin le dimanche 19 mars.
 - Madame le Maire indique que la commune organise un service minimum pour l'école en raison de la grève prévue jeudi 19 février. Un mail a été envoyé aux parents afin de connaître les besoins. 21 élèves seront présents et le service de restauration fonctionnera normalement.
 - Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de la Préfecture informant que la commune rentre dans le programme « New Deal » dans un délai de 24 mois suivant l'application de la délibération. L'opérateur FREE a été mandaté pour effectuer la mise en place d'une antenne pouvant recevoir jusqu'à quatre opérateurs différents.
 - Madame le Maire indique que le SDIS a émis un avis défavorable au permis de construire pour les travaux de l'Épicerie (sécurité-accessibilité ERP). Il est demandé une modification concernant une sortie de secours supplémentaire. L'architecte doit revoir le dossier, et le dépôt du projet définitif doit se faire avant le 18 janvier. Un délai supplémentaire de trois semaines a été demandé car le diagnostic amiante a révélé une présence d'amiante dans les plinthes.
 - Madame le Maire communique les chiffres du dernier recensement sur la commune. Au 01 janvier 2023, il y a 1347 habitants.
 - Madame le Maire informe que la Sté GAUDEMER effectuera le remplacement de la douche du logement au-dessus de l'Épicerie début avril.

- Madame EPINEAU Sandy demande si le projet d'installation d'un cabinet infirmier sur la commune est viable en raison de la fermeture de certains sur le territoire. Madame le Maire informe que pour le moment il s'agit avant tout d'un projet. Monsieur FOURNIER Didier a en charge de faire des demandes de devis avant de mettre aux normes ERP le logement actuellement vacant.
- Monsieur POUSSE Romain demande où en est l'entretien des chemins municipaux. Il informe également que le débroussaillage des têtes de ponts (entrées de buses) n'a pas été réalisé.
- Monsieur POUSSE Romain aimerait connaître les suites de l'affaire Route de Claire Fontaine. Madame le Maire informe qu'une rencontre est prévue samedi 21 janvier avec les trois propriétaires concernés.
- Madame BRUNEAU Coralie fait le bilan du marché de Noël « St Ouen fête Noël ». Très belle soirée, les exposants sont très satisfaits de la soirée. A noter des problèmes de sécurité en fin de soirée. Il sera envisagé une sécurité extérieure.
- Madame BRUNEAU Coralie informe que le bulletin municipal n'a pu être distribué dans les délais habituels (entre Noël et le nouvel An) en raison d'une panne importante chez l'imprimeur. Une remise de 50 euros sera appliquée par l'imprimeur.
- Madame BRUNEAU Coralie explique que la réunion bilan sur la semaine de la parentalité avec le centre social La Ruche a été annulé. Un rendez-vous est fixé avec le directeur et la nouvelle référente famille.
- Monsieur GOUPY Jean-Raymond informe d'un problème d'éclairage public sur les trottoirs. Monsieur FOURNIER Didier, adjoint en charge des travaux doit rencontrer un nouvel électricien pour solutionner ces problèmes.
- Madame BRIERE Marie informe que lors de la permanence distribution sacs poubelle du samedi 14 janvier, un habitant a indiqué qu'il y avait un problème du nombre de sacs par rapport aux nombres de ramassages dans la commune.
- Monsieur RICHET Bruno indique qu'il y a un bureau communautaire le mardi 17 janvier.
- Madame VAUPRE Sonia informe que la distribution des colis de Noël du CCAS à destination des personnes de plus de 80 ans a eu lieu pendant la période des fêtes de fin d'année et qu'elles étaient toutes très contentes.
- Madame VAUPRE Sonia informe avoir assisté à une formation organisée par la Banque Alimentaire avec un agent technique. Formation très intéressante, beaucoup de nouvelles consignes à respecter.
- **La séance est levée à 23h00**